



DOUBLE ACTIVITÉ

UNSA OBTIENT GAIN DE CAUSE !

Le ministère des Transports valide



Reçue par le ministère des Transports, **UNSA MOBILITÉ** a fait valoir ses arguments et su convaincre le représentant du Gouvernement de la nécessité de **légaliser la possibilité, pour les agents de la RATP qui le souhaitent, d'exercer une activité professionnelle complémentaire.**



Cette activité doit être accompagnée d'un **cadre précis sur le temps de travail et le nombre de jours de repos.**



Augmenter le pouvoir d'achat des salariés :
c'est la détermination d'**UNSA MOBILITÉ.**



Après les élections, **UNSA MOBILITÉ** s'emploiera à faire aboutir ce dossier, si vous le souhaitez.



DU 19 AU 23 OCTOBRE 2026

JE FAIS LE CHOIX DE SOUTENIR
LES ENGAGEMENTS ET LES PROJETS UNSA



**JE VOTE ET FAIS VOTER
UNSA MOBILITÉ**